



Fin de période d'essai abusive ?

Par Chouquette78

Bonjour a tous

Je vous explique ma situation : il y a quelques mois j'ai accepté un poste loin de chez moi, ce qui impliquait de déménager (et donc pas mal de frais). Je commence ce poste avec une période d'essai de 2 mois. Mon employeur est en arrêt maladie. Dès son retour, au bout d'un mois mais 15 jours travaillés à cause des ponts et des week-end, il met fin à ma période d'essai en se basant sur les dires de 2 collègues mais refuse de me dire pourquoi exactement. A aucun moment il n'a pu évaluer mon travail étant donné son absence, ni ne m'a demandé ce que j'avais fait et mis en place. Est-ce légal ? Est-ce que je peux demander des dommages et intérêts étant donné que j'ai déménagé pour rien ? Merci beaucoup pour vos réponses et votre compréhension.

Par Xav84

Bonjour,

Légalement, employeur comme salarié ont le droit de rompre la période d'essai prévue au contrat sans aucune justification.

Aussi, oui, l'employeur est en droit de rompre le contrat et il n'as aucune justification à donner.